



La prévention des accidents professionnels, une priorité pour swissstaffing

Projet CFST "Améliorer la prévention des accidents professionnels dans la location de services"

Journée CFST 2009, le 19.11.2009

Myra Fischer-Rosinger, swissstaffing

Qui est swissstaffing?

swissstaffing



- Union suisse des services de l'emploi
 - Entreprises de travail temporaire et de placement privées
- Fondée en 1968 (FSEPT)
- 240 entreprises membres et représente les deux tiers du chiffre d'affaires de la location de services
- Branche extrêmement dynamique: 10% de croissance par an en moyenne

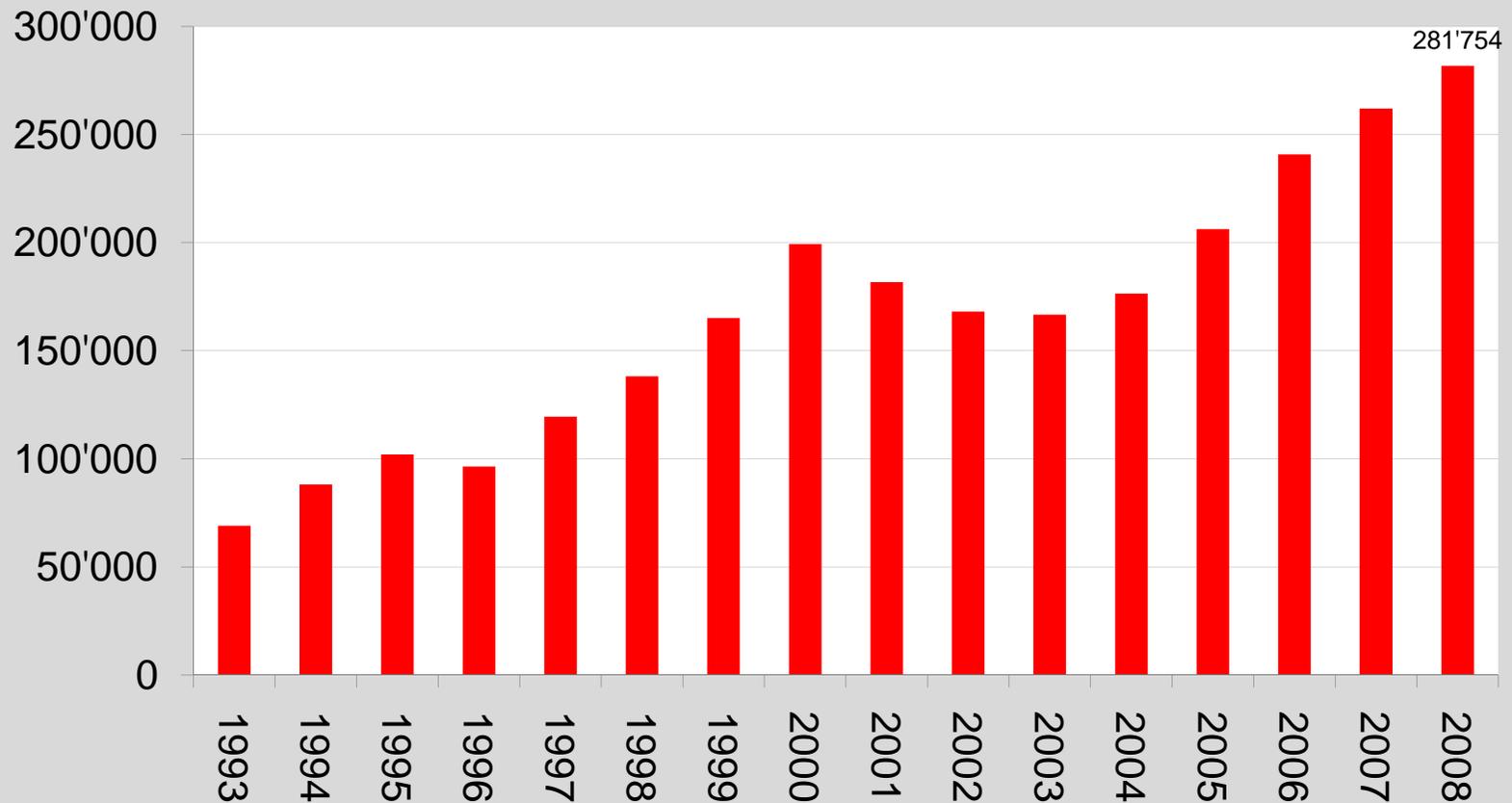
Evolution de la location de services

swissstaffing



Sources :
SECO, calculs
de
swissstaffing

Nombre de travailleurs temporaires par an, 1993-2008



La prévention des AP vue par les employeurs

swissstaffing



- Il est vital pour les employeurs de disposer de collaborateurs en bonne santé, motivés et performants.
 - Performances **accrues**
- Les employeurs sont **responsables** de leur personnel.
- Les employeurs ont un intérêt financier à ce que le risque d'accidents professionnels soit faible.
 - La **prime d'assurance** est déterminée directement ou indirectement d'après le processus des accidents.

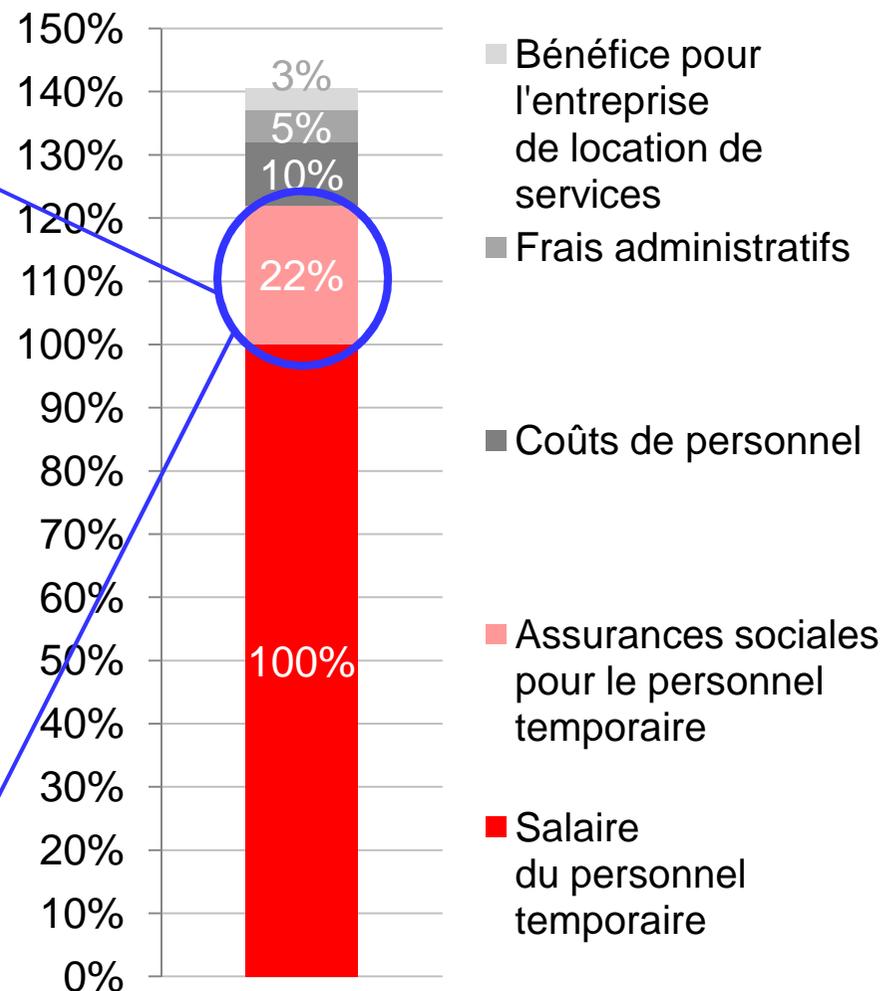
L'économie du travail temporaire

(pour un loueur de services industriel)

swissstaffing

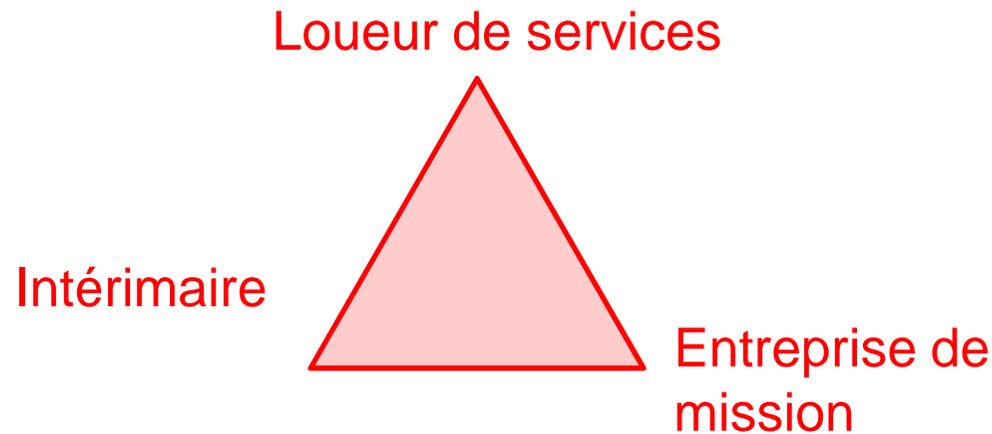


Cotisations patronales	
AVS/AI	5.05%
AC	1%
LPP	4%
IJM	1.5-6%
AP	2.5-9%
Allocations familiales	2%
Total prestations sociales	16-27%



L'importance particulière de la prévention des AP dans la location de services

swissstaffing



- Le bon choix de la main d'œuvre temporaire du point de vue de la qualification et de l'expérience n'est pas simple mais demeure crucial.
 - Le loueur de services assure la formation de sécurité *de base* et l'entreprise de mission la formation spécifique à la mission.
- Une **coordination** sans faille entre le loueur de services et l'entreprise de mission est déterminante pour la sécurité du travail!

L'engagement de swissstaffing pour la prévention des AP

swissstaffing



- Projet CFST d'amélioration de la prévention des accidents professionnels dans la location de services
 - Outils pour loueurs de services et entreprises de mission destiné à faciliter la sélection de la main d'œuvre et l'instruction de sécurité de base
- Projet pilote swisstempcare (avril 2008-2009)
 - Une équipe de suivi (Care team) a rendu visite à des travailleurs temporaires victimes d'un accident quelques jours après la réception de la déclaration de sinistre.
 - Objectif: réintégration plus rapide, réduire l'incapacité de travail de longue durée
- CCT Location de services

La CCT Location de services

swissstaffing



- Partenaires sociaux
 - Côté patronal: swissstaffing
 - Côté salariés: Unia, Syna, Employés suisses, Sec Suisse
- Champ d'application
 - Professionnel: Tous les loueurs de services agréés avec une masse salariale annuelle d'au moins 1,2 mio. de CHF
 - Personnel: *tous* les travailleurs temporaires touchant un salaire jusqu'à concurrence du maximum Suva (CHF 126 000/an)
- Rapport avec les autres CCT
 - Intégration de leurs dispositions en matière de salaire et de temps de travail à la CCT de la location de services

Avantages de la CCT pour les parties prenantes

swissstaffing



- Pour les loueurs de services
 - Simplifications administratives
 - Application de la liberté de coalition
 - Amélioration de l'image de marque
- Pour les intérimaires
 - Perfectionnement subventionné
 - Meilleure prévoyance vieillesse et meilleure protection sur le plan des indemnités journalières maladie.
 - Salaires minimaux dans toutes les branches
- Pour les entreprises de mission
 - Flexibilité pour les missions de courte durée, protection sociale pour les missions de longue durée
 - Personnel temporaire qualifié avec de meilleures possibilités de formation.
 - Prise en compte des réglementations sectorielles

Réglementation de la sécurité du travail dans la CCT de la location de services

swissstaffing



- Art. 26:
 - Les loueurs de services sont tenus d'appliquer la directive CFST
 - Réglementation plus précise de l'instruction de base en matière de sécurité
 - Définition d'objectifs didactiques par les partenaires sociaux
 - La réalisation de l'instruction doit être certifiée sur le contrat de mission.
 - La promotion de la sécurité du travail et de la protection de la santé sont le but explicite de l'association paritaire.
 - Financement des mesures de ST/PS à définir
 - Soutien financier aux cours de sécurité du travail



swiss**staffing**

Situation actuelle de la CCT
Location de services



swissstaffing

Merci.
de votre intérêt!